



Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 129/25

Date de publication : 17 JUL 2025

Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) « MENTON 1 & 2 » pour une

manifestation aérienne

En vigueur: Du 2 août au 3 août 2025

Lieu: FIR: Marseille LFMM - AD: Nice Côte d'Azur LFMN - HEL: Monaco Hélistation LNMC, Monaco Centre Hospitalier Princesse Grace.

ZRT MENTON 1 & 2



Extrait carte 1/500 000 IGN – Édition 1-2024

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT MENTON 1 & 2 sont activables les 2 et 3 août de 1230 à 1530.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

 NICE TOUR :
 118.700 MHz

 NICE APP :
 124.180 MHz

NICE INFO: 120.850 MHz, 122.925 MHz

MONACO TOUR: 124.000 MHz MILAN INFO: 128.925 MHz

GESTIONNAIRE

Direction des vols.

Page 1/2 © SIA

SUP AIP N° 129/25 Date de publication : 17 JUL 2025

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

Contournement obligatoire sauf pour :

- les hélicoptères en provenance ou à destination de Monaco
- les aéronefs participant à la manifestation ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec la Direction des vols ou contact avec NICE puis transfert sur la fréquence de la Manifestation aérienne

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT MENTON 1

Limites latérales

43°47'55.00" N, 007°31'20.00" E arc anti-horaire de 2.00 NM de rayon centré sur 43°46'06.00" N, 007°30'10.00" E 43°46'47.06" N, 007°32'45.61" E frontière franco-italienne 43°47'55.00" N, 007°31'20.00" E

Limites verticales

SFC/3500FT AMSL

ZRT MENTON 2

Limites latérales

43°45'57.00" N, 007°21'53.00" E 43°50'34.00" N, 007°30'20.00" E frontière franco-italienne 43°45'18.00" N, 007°38'22.00" E arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 43°46'06.00" N, 007°30'10.00" E 43°45'57.00" N, 007°21'53.00" E

A l'exclusion de la ZRT MENTON 1, des LF-R 83, 106 et LF-P 234L

Limites verticales

SFC/5500FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Fréquences attribuées à la manifestation : 129.550 MHz et 128.700 MHz.

Les hélicoptères en provenance ou à destination de Monaco doivent procéder par les points JS - EA à 800 ft MAX.

ORGANISME A CONTACTER

Direction des vols : + 33 (0)6 82 55 64 10, + 33 (0)6 10 02 61 98

Page 2/2 © SIA